



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 31 mai 2022

FONDS D'URGENCE GEL - MODALITES D'INDEMNISATION POUR LES EXPLOITATIONS PRODUCTRICES DE FRUITS À NOYAUX ET KIWIS

Suite aux épisodes de gel de début avril 2022 qui ont notamment touché l'arboriculture et la viticulture, le gouvernement a mis en place un fonds d'urgence.

Une première ligne d'aide vient d'être ouverte pour soutenir les exploitations les plus fragiles en culture de fruits à noyaux et de kiwis.

Pour être éligible, il faut avoir des surfaces productives en fruits à noyaux et/ou kiwis. Les dossiers feront l'objet d'une sélection/priorisation notamment en fonction des surfaces cultivées, du niveau de spécialisation, des niveaux de pertes.

Les demandes d'aide se font via un formulaire disponible sur le site des services de l'Etat dans le Gers à l'adresse : <https://www.gers.gouv.fr/gel2022>

Les dossier peuvent être transmis par courrier ou courriel à l'adresse : ddt-filieres-societes@gers.gouv.fr

Les dossiers doivent être reçus à la DDT le lundi 13 juin dernier délai.

En plus du formulaire, vous pouvez joindre une attestation assureur (modèle joint), si vous avez fait l'objet de sinistres liés aux conditions climatiques indemnisés par votre assurance depuis 2019.

Contact DDT sur le sujet :

Courriel : ddt-filieres-societes@gers.gouv.fr

Téléphone : 05 62 61 46 55

Courrier : DDT du Gers, Service agriculture, unité filières et sociétés, 19 Place de l'Ancien Foirail, 32000 AUCH

Le préfet,

Xavier BRUNETIERE

Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67

Portable. 06.07.18.25.31

Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

